



Avril 2022

LA LETTRE D'INFORMATION

Mairie de St-Martial-d'Albarède



Faisons du printemps un
bouton plein de promesse

!





Avril 2022

LA LETTRE D'INFORMATION

Mairie de St-Martial-d'Albarède



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le printemps est là !

Chères Albarédiennes,
Chers Albarédiens,



Hélas, la guerre est revenue en Europe. L'histoire nous enseigne pourtant la folie meurtrière qu'elle représente. Ce qui vient par la guerre s'en retourne souvent par la guerre. Tous les vainqueurs sont un jour vaincus.

La solidarité avec l'Ukraine n'a pas été un vain mot dans notre commune. Nous avons ouvert la salle des fêtes pour organiser avec l'aide de plusieurs conseillers le tri des produits apportés à destination des Ukrainiens.

Plus près de nous, ces derniers mois, la tuberculose bovine, épidémie très répandue sur les communes de notre secteur, a frappé plusieurs élevages. Au-delà de la douleur psychologique subie par les éleveurs, voyant leurs cheptels entiers disparaître, ce sujet clive les différents acteurs sur le traitement de ce problème et crée des tensions. Sur l'abattage total des troupeaux au nom du principe de précaution, sur la possibilité toujours sans réponse de vaccins afin d'endiguer cette épidémie, sur la mise en cause de la faune sauvage dans la propagation de la maladie. Autant de sujets qui engendrent beaucoup de mécontentements sans pour autant que

des solutions pérennes voient le jour pour notre agriculture.

Je me félicite de la remise des clés d'une gendarmerie rénovée et étendue après plusieurs mois de travaux portés par la commune. J'en profite pour souhaiter à nouveau la bienvenue aux gendarmes qui ont rejoint la brigade de Saint-Martial qui offre des locaux administratifs et des logements de grande qualité. J'ai souhaité que cette lettre apporte toute la transparence et les explications nécessaires sur notre budget communal. Le Conseil a validé l'expérimentation d'un premier budget participatif. Votre participation est attendue ! Ce mois d'avril affiche également une forte actualité pour la démocratie de notre pays. L'élection du président de la République s'est déroulée le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ; le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour. Les élections législatives se dérouleront dans deux mois, les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Malgré les vicissitudes, une nouvelle saison est là. Faisons du printemps un bouton plain de promesse.

Prenez soin de vous et de vos proches
Bonne lecture !

Bien fidèlement et bien cordialement
Votre maire
Francis CIPIERRE

Sommaire

- Dossier Spécial Budget
- Au Conseil municipal
- Agenda
- Remise des clés de la Gendarmerie
- Retour en images
- La guerre d'Algérie
- Journée éco-citoyenne
- Passage du Tour Auto 2022
- Le compostage
- Réglementations
- Châteaux en fête
- L'espace des initiatives et des associations





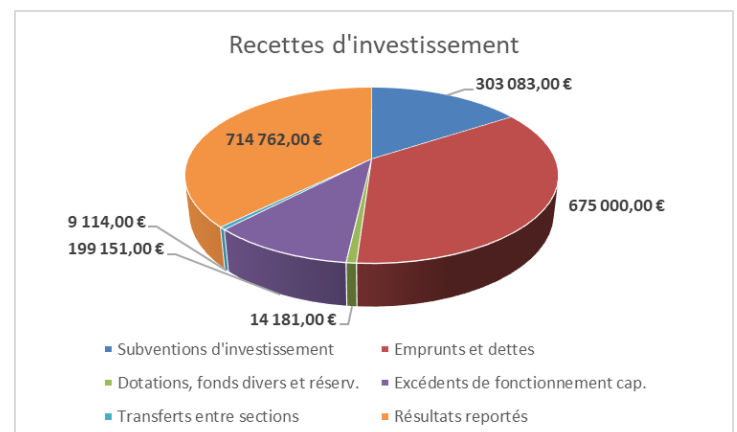
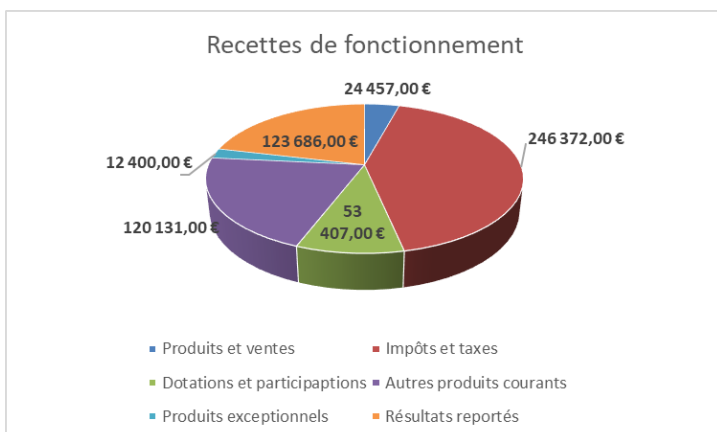
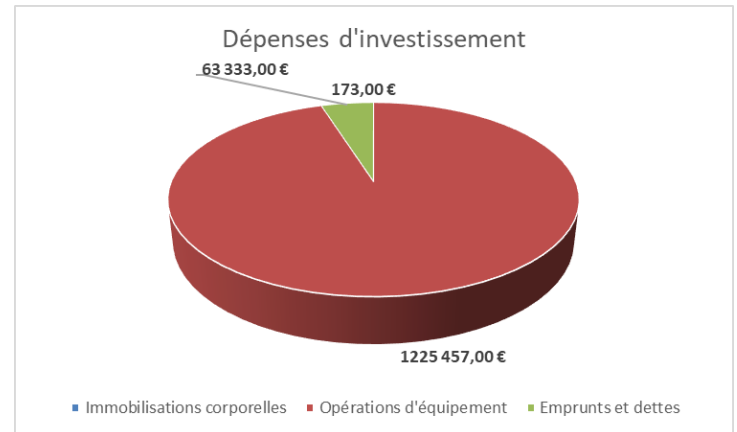
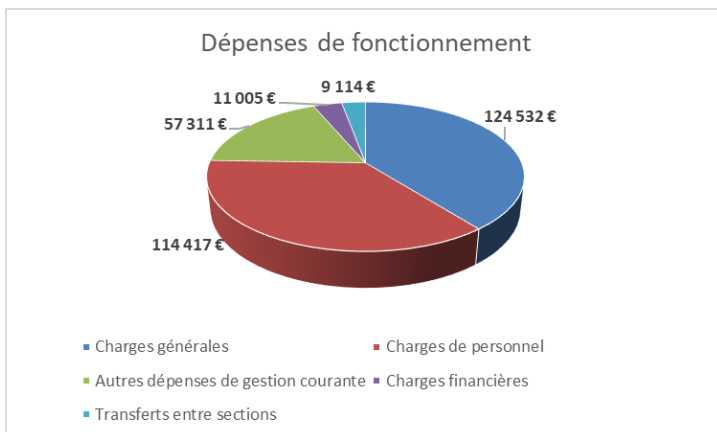
DOSSIER SPÉCIAL



En 2021, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 580 453 €, (recettes 2021 et report de 2020) et les dépenses à 316 379 €. On note donc un excédent de 264 074 €. Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 915 290 € (recettes 2021 et report de 2020) et les dépenses sont de 1288 963 €, ce qui dégage un résultat de 626.327 € qui, compte tenu d'un reste à réaliser de 322 013 €, conduit à un résultat définitif de 261 114 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	Dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit (4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés		123 686,44		714 761,56		838 448,00
Opérations de l'exercice	316 379,41	456 766,77	1 288 963,49	1 200 529,29	1 605 342,90	1 657 296,06
Totaux	316 379,41	580 453,21	1 288 963,49	1 915 290,85	1 605 342,90	2 495 744,06
Résultats de clôture		264 073,80		626 327,36		890 401,16
Restes à réaliser			687 225,51	322 012,51	687 225,51	322 012,51
Totaux cumulés	316 379,41	580 453,21	1 976 189,00	2 237 303,36	2 292 568,41	2 817 756,57
Résultats définitifs		264 073,80		261 114,36		525 188,16

Malgré la hausse du coût de l'énergie (fonctionnement) et les travaux d'extension de la gendarmerie, le budget communal 2021 a été maîtrisé. Signalons un prêt relais de 325 000 € (travaux d'extension de la gendarmerie) mobilisé en 2021 avec un taux avantageux qui devra être remboursé avec les subventions attendues.



L'année 2021 a été définitivement marquée par les travaux d'extension de la gendarmerie de Saint-Martial. Une réalisation qui a été particulièrement réussie malgré les contraintes (crise sanitaire, renchérissement ...) grâce à la mobilisation des Commissions municipales et du 2^e Adjoint en charge des projets communaux.



DOSSIER SPÉCIAL



Budget primitif 2022

Fonctionnement

DEPENSES (€)	CA 2021	BP 2022
Achats et variations stocks	32 386	40 800
Services extérieurs	36 069	85 594
Services extérieurs	33 111	52 700
Taxes et impôts	22 966	19 000
charges à caractère Général	124 532	198 094
Autres personnels extérieurs	10 711	18 624
Cotisations	1 422	1 700
Charges de Personnel	102 284	120 350
Charges Personnels + frais	114 417	140 674
Autres services extérieurs	32 121	37 320
Intérêts des Emprunts	11 005	15 000
Reversement sur FNGIR	25 190	25 190
Dépenses imprévues	0	28 305
Dotations aux amortissements	9 114	9 114
Total dépenses réelles 11+12	316 379	454 197
Virement à la section d'investissement		270 000
	316 379	724 197
RECETTES + excédents reporté	580 453	724 197

RECETTES (€)	CA 2021	BP 2022
Atténuation des charges	0	6 000
Produits services	24 457	19 492
Impôts et Taxes	246 372	244 415
Autres Produits	120 131	140 000
Produits exceptionnels	12 396	100
TOTAL RECETTES	456 767	460 123
EXCEDENT REPORTE N-1	123 686	264 074
RECETTES TOTALES	580 453	724 197

Le budget primitif 2022, voté le 12 avril dernier, tient compte pour **les dépenses** d'une poursuite du renchérissement de l'énergie. Le poste électricité est prévu à 25.000 € (+20%) et le poste carburant à 3500€. L'entretien des terrains et bâtiments communaux - en partie suspendu en 2021 - va reprendre en 2022. Les charges du Personnel tiennent compte d'un surcroît de travaux administratifs **Les recettes** sont globalement stables. Le Conseil municipal a décidé dans sa séance de ne pas augmenter la taxe foncière (bâti et non bâti).

Le premier budget participatif communal de 6000 € est lancé !

Un processus démocratique permettant aux habitants de choisir des projets d'intérêt général pour la commune suivant des modalités prochainement dévoilées.

Un effort particulier de soutien aux associations scolaires en 2022

(coopératives écoles maternelle et primaire, lycée ...). Mais aussi aux associations de la commune, médicales sans oublier les Anciens Combattants. .

Investissement

DEPENSES (€)	2022	Avec RAR
Route du Chatenet enfouissement réseaux et éclairage		35 000
Voie Piétonne RD 705	0	15 000
Gendarmerie	2 113 016	2 750 242
Acquisition matériel technique	4 000	4 000
Travaux de voirie	39 223	39 223
Enfouissement réseaux les Farges	20 000	20 000
Acquisition foncière	15 000	15 000
Achat Matériel	4 000	4 000
SOUS TOTAL	2 195 239	2 882 465
Subvention d'investissement	6 000	6 000
Avance forfaitaire Horizon bois sur marché Gendarme	4 835	4 835
Emprunts+prêt relais	406 000	406 000
Dépôts et cautionnements reçus	2 000	2 000
Dépenses imprévues	155 000	155 000
SOUS TOTAL	573 835	573 835
TOTAL	2 769 074	3 456 300

RECETTES (€)	2 022	Total
subvention DETR + DGGN	158 056	158 056
subvention Département	163 957	163 957
Subvention CD Multiple Rural	13 000	13 000
SOUS TOTAL	335 013	335 013
Virement de la section fonctionnement	0	270 000
Annulation mandats gendarmerie	2 204 011	2 204 011
Opération d'ordre amortissement	9 114	9 114
Avance forfaitaire Horizon bois sur marché Gendarme	4 835	4 835
Dotations FCTVA	4 000	4 000
Taxe aménagement	3 000	3 000
SOUS TOTAL	2 224 960	2 494 960
TOTAL	2 559 972	2 829 972
Affectation de résultat d'investissement reporté		626 327
TOTAL	2 559 972	3 456 300

Investissements : Une réponse de l'administration fiscale sur l'interprétation des textes relatifs à la TVA applicable aux travaux de la gendarmerie a permis de régulariser l'opération hors TVA (alors que les factures avaient été traités auparavant TTC). Cette régularisation conduit à mandater les factures TTC en recette et les remandater HT en dépenses. Ce jeu d'écritures vient déformer les comptes et obligera à annuler cette année environ 250 mandats.

Néanmoins, cette opération sera efficace pour la commune.



Ça s'est passé au



La totalité des comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés puis disponibles sur le site internet de la commune. Nous revenons sur les conseils du premier trimestre.

Gendarmerie :

Le changement du portail d'entrée de la gendarmerie a été voté. Celui-ci n'était pas compris dans le marché d'extension du site et nécessite une réfection totale. Trois offres ont été présentées au Conseil.

Conventions CASSIOPEA:

CASSIOPEA propose une téléassistance aux personnes fragilisées, âgées et/ou handicapées. Un partenariat va permettre d'une part, la mise à disposition d'un local (prise de rendez-vous et les réunions d'informations aux usagers) et, d'autre part, participer à une prise en charge d'un mois d'abonnement soit trois mois, mois d'adhésion compris, avec la participation de CASSIOPEA.

Enfouissement réseau aux Farges

Il a été décidé l'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil) aux Farges en même temps que l'éclairage public et l'alimentation basse tension des habitations.

La commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public. Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Information sur l'installation du réseau de la fibre.

Quelques travaux sont encore nécessaires afin d'apporter la fibre dans chaque foyer de la commune. Des poteaux doivent être implantés comme par exemple sur l'impasse de la Brasserie. Certains supports devront donner lieu à des modifications comme le doublement de poteaux sur un même point, sujet qui ne manquera pas d'interpeller la population mais ENEDIS n'accepte plus que leurs pylônes supportent d'autres réseaux que le transport d'électricité. D'autre part le réseau fibre ne peut pas passer sur le domaine privé, ce qui par endroit impliquera un doublement des supports

Le réseau de la fibre se substituera au réseau cuivre actuel, celui-ci disparaîtra progressivement dans les 5 ans à venir.

Reconduction de la convention de mise à disposition de service de la CCILAP.

Certaines compétences communautaires nécessitent le concours des services communaux :

- ☑ Assainissement : entretien hebdomadaire de la station d'épuration et de ses abords
- ☑ Eaux pluviales : entretien des réseaux d'eaux pluviales urbaines
- ☑ Voirie communautaire intra-bourg (y compris ZAE) et aménagement de bourg : interventions courantes, balayage...
- ☑ Chemins de randonnée : entretien, débroussaillage, recensement du mobilier...possibilités de développement sera contesté.

Les conventions de mise à disposition de services initialement établies en 2016 ont été reconduites.

Projet de voie piétonne et/ou cyclable entre le bourg et la zone commerciale.

Le constat est qu'il est très compliqué voire impossible de réaliser dans les règles de sécurité une voie piétonne et/ou cycliste le long de la D705 du fait du manque d'espace sur les abords de la départementale. La première étude laisse apparaître un montant de 280 000€HT, sans avoir apporté les éléments techniques nécessaires pour une piste cyclable. Une étude complémentaire va être réalisée afin d'améliorer la traverse du bourg, de refaire les revêtements des abords, aménager les passages piétons, d'apporter des éléments visuels pour limiter la vitesse aux entrées du bourg

Agenda (avril-juillet)

- 9 avril : Conseil Municipal
- 10 Avril : 1^{er} tour des élections présidentielles
- 24 Avril : 2^e tour des Présidentielles
- 29 avril : Conseil Municipal
- 8 mai : Commémoration de la fin de la guerre en 1945
- 28 mai : Conseil Municipal
- 12 juin 2022 : 1^{er} tour des élections législatives
- 19 juin 2022 : 2^e tour des Législatives
- 25 juin : Conseil Municipal
- 28 juin : commémoration du 78^e anniversaire de la mort des résistants Pierre Laussinotte et Jacques Hermant
- 30 juillet : Conseil Municipal





Ça s'est passé au



Un avenant au règlement du cimetière

L'article 15 est désormais rédigé de la manière suivante : « Les Sépultures sont accolées les unes des autres, un espace libre pourra être créé pour les besoins de répartition, d'optimisation de l'espace et raisons techniques, celui-ci appartenant à la commune. Les rangées de sépultures sont séparées par une petite allée ». Par ailleurs, la construction d'un caveau communal dans le cimetière a été décidée.

Acquisition d'un broyeur

Dans le cadre de la valorisation des branchages liés à l'entretien des espaces verts communaux, Le Conseil a approuvé l'acquiescer d'un broyeur d'occasion pour un montant de 1850 € HT. La production de broyat permettra d'alimenter le fonctionnement des composteurs récemment installés ainsi que du paillis pour les parterres.

Candidature de la commune au projet d'atlas de la biodiversité adoptée et candidature à la 2^e fleurs des villes et villages fleuris différée.

Don matériel de la boulangerie

Suite à la mise en vente du bâtiment de l'ancienne boulangerie, le don du matériel (pétrin) au comité des fêtes de Saint-Pantalay d'Excideuil a été décidé.

Soutien à l'installation d'un dentiste à Excideuil

Avec Excideuil et Saint-Médard, Saint-Martial va intervenir par le biais d'une convention pour faciliter l'installation d'un dentiste à Excideuil pour lutter contre la désertification médicale.

Divers

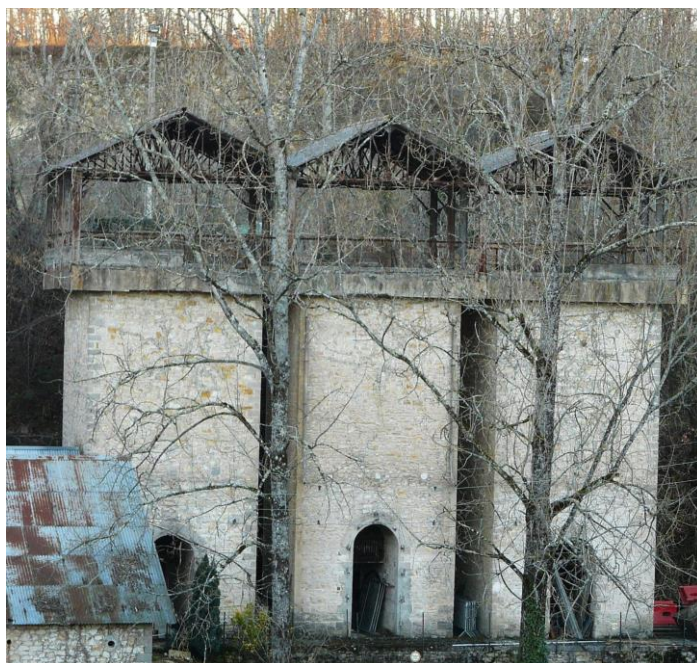
Renouvellement de la garantie Agence France Locale (prêts Gendarmerie).

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive CDG24 pour 3 ans.

Subvention pour un voyage culturel de trois élèves de Saint-Martial-d'Albarède qui a eu lieu du 9 février au 11 février 2022.

Une démarche va être engagée pour analyser l'opportunité d'une inscription des fours à chaux au titre des monuments historiques. La première étape est de mener une démarche exploratoire auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et d'autres interlocuteurs pour mesurer les avantages et les inconvénients d'une protection des fours à chaux. Une inscription aux monuments historiques (MH) apporterait une préservation à long terme, une notoriété nouvelle et des possibilités de subventions publiques. Des contraintes existent puisque la loi impose de recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour toute demande d'autorisation de travaux dans un périmètre de 500 mètres autour d'un bâtiment protégé. Néanmoins, un jour ou l'autre, ce site nécessitera de réparations afin de le préserver sinon il sera condamné à une lente destruction et un accès fermé pour des raisons de sécurité.

Francis BODDART, accompagné de Virginie BUFFAT, a été missionné pour cette démarche.



Salle des Associations

Le conseil municipal a fixé le 26 février 2022 de nouveaux tarifs et conditions de location de la salle des associations.

Salle des associations	Réunion ponctuelle	Activité régulière		
Association communale	gratuit	gratuit		
Association hors commune	1 gratuit + Payant	Payant		
Utilisation hors commune	Ponctuelle	1 fois par mois	1 fois par semaine	2 fois par semaine
Montant	10€/util. supp.	50€/an	100€/an	150€/an



Remise des clés après l'extension de la Gendarmerie

Bien que symbolique, la remise des clés de la caserne de gendarmerie de Saint-Martial-d'Albarède, le mardi 2 mars, a marqué l'aboutissement d'un projet porté depuis plusieurs années par la commune. Francis CIPIERRE, maire, et le Major Christophe GIRADEAU, Responsable du Service des Affaires immobilières de la Gendarmerie en Dordogne, ont pu chacun exprimer leur grande satisfaction.

Dans le contexte d'un regroupement de brigades souhaité par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), la commune s'était engagée à offrir aux gendarmes un site accueillant et fonctionnel avec de bonnes conditions de travail et de vie aux militaires. Dans sa configuration initiale, la caserne de Saint-Martial-d'Albarède, inaugurée en octobre 1999, ne permettait pas cette nouvelle étape d'organisation. La caserne qui avait été provisoirement libérée pendant les travaux a désormais accueilli ses gendarmes et leur commandant.

Les travaux, dont le coût total s'est élevé à 2,35 millions d'euros, ont permis l'extension-restructuration des locaux de service et techniques ainsi que la construction de 5 logements familiaux pour des gendarmes d'active et de 2 studios pour des gendarmes adjoints volontaires (GAV).

Les nouveaux horaires d'ouverture de la brigade de gendarmerie de St Martial :

Lundi: 8h30 - 12h

Mardi: 14h - 18h

Mercredi: 14h - 18h

Jeudi: 8h30 - 12h

Vendredi: 14h - 18h

Samedi: 14h - 18h

Dimanche: 9h - 12h



Lancement de l'application Ma Sécurité

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ? La nouvelle application Ma Sécurité vous vient en aide et vous propose la solution la plus adaptée à votre problème. L'objectif de ce nouvel outil est de répondre le plus rapidement possible à vos différentes interrogations et demandes, tout en simplifiant vos échanges avec la Gendarmerie (ou la Police).

Les services proposés par l'application Ma Sécurité vous offrent une réponse instantanée et personnalisée. En effet, un chat disponible 24h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie ou la police la plus proche de chez vous. Celui-ci guide vers la solution la mieux adaptée.

En cas d'urgence, l'appel au 17 reste impératif. Vous pouvez télécharger gratuitement dès maintenant l'application Ma Sécurité sur les magasins d'applications habituels (Google Store et Apple Store).



Ma Sécurité

Application grand public

Retour en images

Gendarmerie

.Pour préparer cette remise des clés, une délégation du Conseil Municipal de Saint-Martial, emmené par Yves CARISTAN, 2e adjoint qui a suivi plus particulièrement le chantier pendant 18 mois, s'était rendue sur place le samedi 26 mars.



Jonquilles de La Reymondie. Les narcisses (aussi appelés jonquilles) étaient cette année de de floraison printanière précoce.



Présentation du compostage collectif

Collecte pour l'Ukraine En coordination avec la CCILAP, l'UDM24, le Conseil départemental et la Préfecture, Saint-Martial-d'Albarède a participé à l'initiative conjointe de collecte de dons à destination de l'Ukraine. La solidarité et la générosité ont été au rendez-vous. De nombreux produits alimentaires de première nécessité et non périssables et des produits d'hygiène ont été rassemblés directement en mairie ou via Super U. Les dons collectés ont été ensuite acheminés dès le 10 mars à la communauté de communes à Payzac puis récupérés par les services du Conseil départemental.



L'association APARE (Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion) a été chargée par la préfecture de mettre en place une plateforme d'accueil et d'accompagnement des ressortissants ukrainiens en Dordogne..

Bernard DUVERDIER évoque la guerre Algérie à l'occasion de l'anniversaire des Accords d'Evian.

A l'occasion du soixantième anniversaire des accords d'Evian signés le 18 mars 1962 qui s'était traduit par un cessez-le-feu qui mettait fin à huit années de guerre en Algérie, Francis Boddart, correspondant défense communal, a rencontré Bernard Duverdier, « ancien combattant en Algérie » et porte-drapeau de Saint-Martial.

Bernard DUVERDIER, en quelle année avez-vous été mobilisé en Algérie ?

J'ai été appelé sous les drapeaux avec le contingent 61 2/B, en septembre 1961. J'ai effectué mes classes [période d'apprentissage de la vie militaire] dans l'infanterie à Charleville-Mézières. J'ai embarqué à Marseille en janvier 1962. Direction Oran. Le camp était installé dans un entrepôt. Très vite, j'accompagnais les patrouilles avec les Gardes mobiles. J'accompagnais aussi les infirmières qui allaient soigner des blessés ou des malades.

Avez-vous été confronté aux attentats d'Oran ? La ville était devenue un champ de bataille en 1961 jusqu'à l'été 1962 où s'affrontaient FLN, OAS et forces de l'ordre françaises.

Oui, nous avons alors arrêté un même individu qui avait été présent aux carrefours des différents attentats. Il a été amené au terrain de sport. La « gégène » y était utilisé dans le but d'obtenir des renseignements.

Etes-vous resté dans la ville d'Oran ?

J'ai été ensuite versé dans les Tirailleurs Algériens dans le Sud-Oranais. D'abord dans le 29^e RT puis au 21^e RT. Nous étions installés dans un ancien silo à grains qui était équipé de lits de camps avant de rejoindre des baraquements. Dans le secteur d'Aflou [de la wilaya de Laghouat dans l'Ouest de l'Algérie], nous changions souvent de camp de base : bergeries, tentes



Bernard Duverdier en tenue de Tirailleur (1962)



Au repos dans une bergerie d'Aflou (1962)

Quelles missions vous étaient confiées comme appelés du contingent ? Comment étaient composées les patrouilles ? Avez-vous été engagé dans des combats ?

C'était le « crapahut » [marches et manœuvres pénibles]. J'effectuais des patrouilles toute la journée qu'on appelait « ratissage ». Il fallait faire des kilomètres de marches et nous étions récupérés en fin de journée. Il y avait environ 5 français pour 30 tirailleurs arabes. Les patrouilles ont heureusement été calmes sans accrochages armés.

Quelle a été pour vous la conséquence des accords d'Evian ?

Avec l'indépendance de l'Algérie [le 3 juillet 1962 suivant], c'était la quille ! Mon service militaire était prévu pour 28 mois et j'ai été libéré au bout de 14 mois. Le bateau qui m'a ramené en France était rempli de rapatriés.

C'était donc le retour à Saint-Martial ! Avez-vous parlé de votre expérience militaire en Algérie ?

Avant mon service militaire, je travaillais dans l'exploitation agricole de mes parents au Châtenet. J'ai repris cette activité avant de m'orienter vers le bâtiment et les travaux publics. En famille, on ne parlait pas de la guerre d'Algérie. Sorti soldat de 1^{ère} classe, j'ai reçu la croix du combattant et la médaille commémorative.

Et porte drapeau ? C'est une mission essentielle puisqu'elle perpétue la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour défendre les valeurs de la France.

C'est arrivé bien plus tard un peu par hasard. Il y a environ 20 ans. Sollicité par Serge Maurance qui était au Conseil Municipal [Jean Andrieux, maire], j'ai pris la succession de M. Bappel. Je serai présent aux commémorations de 24 avril 2022 [Journée nationale du souvenir de la déportation] et du 8 mai [victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe] et aussi la commémoration des événements tragiques du 28 juin 1944 [les résistants Pierre Laussinotte et Jacques Hermant tués au combat] ...





Passage du TOUR AUTO le 28 avril 2022 à Saint-Martial

L'Association Sportive Automobile Tour Auto organise du 25 au 30 avril 2022 la 31^{ème} édition du Tour Auto, épreuve sportive automobile de voitures historiques regroupant au maximum 230 voitures engagées. De Paris à Andorre en passant par La Baule, Limoges, Saint-Martial, Bordeaux et Pau, cette nouvelle édition verra passer des Ferrari, des Panhard, des BMW, des Porsche ou encore des Ligier. Les participants doivent se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés des villes et localités traversées. Ce sont des véhicules de collection à tendance sportive qui sont tous immatriculés, roulent à une vitesse normale et ne ralentissent en aucune manière le flux normal de la circulation. Cette épreuve est soumise aux règlements sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et une assurance spécifique conforme aux prescriptions du Code du Sport a été souscrite à cet effet. Néanmoins, pendant le passage des véhicules, la prudence de tous s'imposera.



Itinéraire local: Venant de Thiviers et Saint-Germain-des-Prés, le Tour Auto empruntera la D76, passera entre 8h et 9 h. du matin à hauteur du Châtenet avant de déboucher sur la château d'Excideuil et emprunter la D705 pour rejoindre, devant Super U, la D67 vers Tourtoirac.

FRELON ASIATIQUE - CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DU 28 MARS AU 10 MAI 2022

Avec le beau temps des derniers jours, les premières fondatrices viennent de sortir de leur cachette hivernale. Prédateur invasif qui se nourrit de fruits et d'insectes mais aussi et surtout d'abeilles, le frelon asiatique présente un réel danger pour la biodiversité.

La campagne de piégeage menée en 2021 sur le territoire a été efficace, c'est pourquoi la CCILAP en engage une nouvelle en 2022.

Attention : Pour être le + sélectif possible, le piégeage doit être limité dans le temps (entre le 28/03 et le 10/05).



Le Centre de Gestion de la Dordogne propose des formations de secrétaire de mairie.

Il met en place et participe au financement de différents dispositifs de formation avec l'Université ou le CNFPT (diplômes universitaires, licences professionnelles, formations en alternance, formation de personnes en situation de handicap, ...)

Plusieurs sessions de formations sont prévues ces prochains mois et sont ouvertes à différents publics, qu'il s'agisse de demandeurs d'emplois, d'étudiants, d'agents publics souhaitant entreprendre une reconversion professionnelle ou de travailleurs handicapés.

Tel : 05 53 02 87 00 - Mail : accueil@cdg24.fr



Job d'été à Saint-Martial.

La commune de Saint-Martial-d'Albarède recherche un emploi saisonnier (H/F) pour Juillet/Aout 2022

Cette personne sera affectée à l'entretien des espaces publics et espaces verts.

CDD à 35h00 hebdomadaire.

Pour plus d'informations merci de contacter la Mairie au 05.53.62.48.11

Ou à l'adresse mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Une journée éco-citoyenne le 7 mai



L'objectif de notre journée éco-citoyenne du 7 mai est d'organiser, sur la commune de Saint Martial, une action en faveur de l'environnement, réunissant tous les acteurs du territoire : citoyens, associations, scolaires, élus, enfants et adultes.

Cette action sera une occasion d'une prise de conscience des enjeux environnementaux avec, dans un premier temps, une explication sur l'impact des plastiques jetés dans la nature, suivi d'une opération de nettoyage des abords de voiries (D 705), ensuite une découverte des sites de compostage collectifs mis en place par la commune et enfin, en conclusion, un casse-croûte « ZERO DECHET » à midi.

Lieux et déroulement de la manifestation :

- 9 h : Arrivée et stationnement place du 11 novembre.
- 9 h : Accueil salle des fêtes de Saint Martial d'Albarède.
- 9h30 : Départ pour le nettoyage des abords de la D 705
- 12h : Retour au Palou pour la découverte du compostage collectif.
- 12h30 : Pot de l'amitié et pique-nique « ZERO DECHET » sur les bords de la Loue.

Pique-nique « ZERO DECHET » :

- Chaque participant qui le souhaite vient avec son kit pique-nique (prévoir des couverts réutilisables).
- Gourde – couverts – assiettes- serviettes en tissu et couverture.
- Fourniture du casse-croûte par la municipalité.
- Inscription préalable nécessaire pour la bonne organisation .



Équipements :

Chaque participant doit prévoir des gants et un gilet fluos. Des sacs de collecte seront fournis.

Inscrivez-vous à la journée ECO-CITOYENNE !

mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr Tél : 05 53 62 48 11



Flore locale



La **cardamine des prés**, également appelée cresson des prés, se rencontre dans les prairies humides près des cours d'eau. Nous en avons en grand nombre le long de la Loue. Elle mesure de 20 à 40 centimètres de haut, c'est une vivace qui se multiplie rapidement. Les fleurs en forme de clochettes sont groupées en haut d'une tige fine, elles sont de couleur rose lilas mais peuvent être également presque blanches. La floraison a lieu en mars et avril. Les feuilles sont groupées à la base en rosette, elles sont comestibles, ainsi que les fleurs. On peut les manger en salade, elles ont une saveur piquante et légèrement poivrée. Elle attire un des premiers papillons du printemps : le très bel Aurore des cardamines. Le mâle est reconnaissable à ses ailes oranges aux extrémités . La femelle, moins colorée, vient pondre sur la cardamine et les larves se nourriront de la plante.

(Photos et texte de Chantal et Daniel Jaffrain qui sont remerciés)



France inter et le muséum d'histoire naturelle propose une série d'épisodes de 5 à 7 min pour les 5-7 ans. Ceci afin de donner conscience de la richesse de la biodiversité qui nous environne et informer de manière ludique et scientifique.

Un vrai bestiaire de bestioles à écouter avec vos enfants sur:

<https://www.franceinter.fr/emissions/bestioles>



LE COMPOSTAGE, c'est pour nous tous !

« Une mise en place qui répond à un réel besoin ».



Le samedi 15 janvier une dizaine d'albarédien.ne.s sont venu.e.s se renseigner sur l'utilisation du composteur et les solutions pour faire passer les "déchets" verts en "ressources".

Des « bio-seaux » ont été distribués afin d'apporter les matières biodégradables aux composteurs.

Ces derniers se situent aux Farges (côté du Palou) et sur le coté de l'église. Nous constatons, après deux mois d'utilisation, que leur mise en place répond à un réel besoin.

Petit rappel, suite à quelques surprises de départ, retrouvées dans les composteurs (trop d'essuie-tout, couches-culottes...).



Le composteur côté Palou



Le composteur côté église

Que peut-on mettre dans le compost ?

Des restes de fruits et légumes, épluchures, coquilles d'œuf (écrasées), fleurs fanées, marc de café, thé (en sachet ou en vrac), pâtes et riz



Les déchets totalement interdits

- Tonte et déchets verts (à cause du volume)
- La viande, le poisson, le pain et les produits laitiers
- Plantes malades,
- Coquilles d'huître sauf si broyées en poudre,
- Sable, graviers,
- Cendres et mégots de cigarette, cigare,
- Couches-culottes et protections hygiéniques,
- Matières non biodégradables (métal, plastique, verre, ...),
- Papier glacé,
- Noyaux de fruits,
- Coques de fruits secs (noix, noisettes),
- Produits chimiques ou polluants (bois verni, bois peint, huile de vidange, ...)

Voici le printemps et le retour au jardin.

Idées: lors de votre tonte, vous pouvez dédier un espace pour la biodiversité. Vous le tondrez une ou deux fois par an, afin de découvrir les plantes naturelles.

Vous attirerez ainsi les pollinisateurs qui correspondent à la plante. Vous pouvez aussi tondre un cheminement où vous avez besoin de circuler et laisser le reste de l'espace, naturel.

Une coupe de tonte de 10cm repousse moins vite que rase et permet aux auxiliaire de rester en place. Si vous ramassez l'herbe, vous pouvez faire un tas et vous le retrouverez en compost d'herbe pour mettre dans votre jardin l'année suivante.



La réglementation du brûlage des végétaux

L'usage du feu peut être une source de pollution de l'air et d'incendie et il convient de protéger les populations contre ces risques. **De 1^{er} mars à 30 septembre, tout brûlage des végétaux est interdit.** Les déchets verts doivent être éliminés via les filières classiques : déchetterie, broyage, paillage, compostage, etc.

Le brûlage des végétaux par les particuliers est toléré entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février. Le brûlage doit toujours être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation.

Des autorisations de brûlage peuvent être sollicitées pour des motifs exceptionnels ou d'urgence. La demande doit être transmise à la Préfecture, 15 jours avant le brûlage. A noter : un arbre tombé suite à un coup de vent n'est pas un motif exceptionnel ou d'urgence.

L'usage du feu est réglementé par l'arrêté préfectoral du 5 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017. Le non-respect des dispositions de l'arrêté expose à une amende de 4^e classe (135 euros).



Bien vivre ensemble : les bruits de voisinage sont réglementés !

L'usage par les particuliers d'appareils bruyants ou de machines, notamment à moteur thermique pour les travaux de bricolage, jardinage, entretien d'espaces verts, n'est autorisé qu'à certaines périodes de la journée afin d'éviter les troubles du voisinage.



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés



Un arrêté préfectoral précise que les travaux momentanés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour en savoir plus :
<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Sante-solidarite-et-cohesion-sociale/Sante-et-environnement/Bruits-de-voisinage-et-exces-sonores>



**Ma mairie
en poche.**



Pensez à télécharger Ma Mairie en Poche !
Sur le Playstore ou l'Appstore, de taper « Saint-Martial-d'Albarède » dans le moteur de recherche et enfin de cliquer sur « recevoir les infos ».



Châteaux en fête !



Le Comité Départemental du Tourisme dans le cadre de ses missions de valorisation de l'attractivité touristique de la Dordogne lance la deuxième édition de la manifestation « CHÂTEAUX EN FÊTE » qui se déroulera du 16 avril au 1er mai 2022.

Il s'agit là de proposer, dans le cadre des nombreux châteaux jalonnant le Périgord, des animations à destination du public permettant de dynamiser et de rendre vivant nos territoires.



Le budget participatif Dordogne-Périgord est de retour pour une 3^e édition

La troisième édition du budget participatif doté d'1M€ vient d'être lancée. Les Périgourdins ont jusqu'au 31 mai pour déposer leurs idées. Celles-ci seront ensuite transformées en projets réalisables et soumis au vote à la rentrée. Les lauréats, trois minimum par canton, seront dévoilés le 18 novembre.

Tous les Périgourdins âgés de 8 ans ou plus, peuvent déposer une idée et voter, sans condition de nationalité. Le dépôt d'une idée se fait de manière individuelle ou collective : association, collectif, en famille, entre voisins, entre amis, entre élèves d'une même classe ou d'un même établissement...

Le financement par le budget participatif Dordogne-Périgord n'est possible que pour des projets d'investissement, qui répondent à la satisfaction de l'intérêt général, par opposition aux intérêts particuliers. Par exemple, il peut financer des travaux ou l'achat de matériel. Il ne peut financer aucun emploi. Pour être éligibles, les projets doivent avoir une portée collective et entrer dans le cadre des missions du Conseil départemental : développement durable, environnement, cadre de vie, solidarité, développement local, culture, patrimoine, sport, mobilités et numérique. Les modalités de vote permettront la réalisation d'au moins trois projets par canton.

Calendrier de la 3^e édition.

Mars-mai 2022 = dépôt des idées.

1^{er} juin- 15 septembre 2022 : transformation des idées en projets réalisables.

19 septembre au 30 octobre 2022 : Campagne et vote sur budgetparticipatif.dordogne.fr, en mairie, ou lors du passage de la caravane du budget participatif ; chaque votant choisit entre trois et six projets qu'il souhaite voir réaliser.

Vendredi 18 novembre : annonce des résultats / soirée des lauréats.

2023 : phase de réalisation des projets.





L'espace des initiatives et des Associations



Virginie Buffat a proposé une visite pédagogique à l'école primaire d'Excideuil afin de découvrir quelques animaux de la ferme à St Martial-d'Albarède. Les enfants ont pu voir les brebis et leurs petits, une chèvre, un âne, une quinzaine de poules et 2 pigeons. Virginie étant végétarienne, transmet sa sensibilité envers ces animaux.

Les enfants ont ainsi pu donner le biberon à Clochette, donner du grain à l'âne, la chèvre et quelques brebis. Ils ont vu que la pupille des moutons et de la chèvre était rectangulaire. Ils ont aussi appris que comme tous les ruminants, les moutons sont des ongulés marchant sur deux doigts. Ces animaux sont au prés et rentrent à l'abri quand ils le souhaitent.

Des échanges ont eu lieu pour savoir s'il était possible de faire coexister le loup (après des siècles d'acharnement ayant failli le faire disparaître en Europe) et les moutons.

Le loup se déplace sur un rayon de 250 km carré en meute de 4-5 et ne peut donc pas pulluler.

Les enfants n'ont pas manqué d'idées (clôtures, présence d'un.e berger.e, chien Patou...), pour eux aussi avoir la chance un jour de voir cet animal fascinant, dans son état naturel.

A l'heure où Sandrine et André-Joseph Bouglione, (directeur de cirques et ancien dompteur depuis 20 ans) inventent le premier éco-cirque 100 % humain certifié sans animaux sauvages, c'est tout notre lien aux animaux qui est entrain d'évoluer.

"Un maillon du vivant manque et c'est le château de carte qui s'écroule" (Sylvain Tesson).

Virginie cherche à faire adopter des brebis et leurs agneaux.

Le but: éco pâturage

Contact: virginie.zambelli@yahoo.fr



Un groupe de travail à l'action pour la commune.



Des habitants de la commune se sont réunis avec des élus du conseil municipal et les agents municipaux afin de mener une réflexion sur des améliorations d'aménagement des abords de la Loue : rue du Lavoir et au Palou. L'objectif est de valoriser ce secteur de la commune par de nouvelles plantations d'arbres et arbustes, la valorisation de la flore locale et la création de nouveaux espaces de convivialité (ex. de pique-nique). Le groupe s'est rendu sur le terrain afin de visualiser les endroits à aménager et faire l'inventaire des travaux à réaliser ainsi que des matériels et plants à acquérir, chacun a pu apporter ses idées à différents niveaux afin de construire un projet participatif.

La prochaine étape consistera à réaliser les travaux à l'automne prochain, le groupe de travail se retrouvera afin de participer aux travaux.



Comité des fêtes Albarédiens

La fête des cultures 2022 se tiendra le 14 mai de 10h à 18h !

Troc de graines et plants

Ventes de plantes et végétaux

Avec :
Jardin forêt du Chambon (Tourtoirac)
Pépins des bois
Le jardin du Dognon
L'échappée ...

Expo et conférences:

1001 abeilles
Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
Raméal Péri'Vert (BRF)

Inauguration d'une grainothèque

Jeux pour enfants et ados
Buvette et stand pour manger
Concert à 20H30 au foyer rural.

Nous avons besoin de bénévoles pour l'organisation ! Réunion le 28 avril à 16h30, salle des fêtes.



Albarédien

Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes



1001 Abeilles



Albarédien

Fête des cultures



14 mai : 10 h-18h.

Concert à 20h30

Place du 11 novembre (Mairie)

Parking signalé sur la D705.

cdfalbardien@gmail.com

Tél : 0632752770

Programme:

10h: Accueil expositions

11h :Inauguration de la grainothèque

15h: conférence Michel Deromme (Ciel étoilé)

16h : conférence Mille et une abeilles

17h: Causerie-dédicace de Jean Mottet (*Pour l'arbre et pour l'oiseau : une épopée écologique*)

Participants :

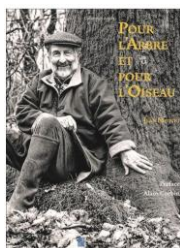
Le jardin-forêt du Chambon

Pépinière Pépins des Bois

• Le jardin du Dognon

• L'Echappée

• et d'autres ...



Forestier passionné, professeur à la Sorbonne, Jean Mottet s'attache dans son dernier livre à décrire quelques moments forts de son itinéraire singulier soucieux de ne pas rompre avec les rêves de l'enfance passée avec les arbres et les oiseaux.

Une causerie passionnante à Saint-Martial le 14 mai à 17 heures.

Contacts / Horaires de la Mairie

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 H 30
Le samedi de 9 h à 12 h

Mairie de Saint-Martial-d'Albarède
Place du 11 Novembre
24160 Saint Martial d'Albarède

Tél : 05 53 62 48 11

Fax : 05 53 62 17 45

Courriel : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

